

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien à Aunac-sur-Charente, Chenon et Moutonneau (16)

**De :** ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>

**Date :** 28/11/2022 08:57

**Pour :** "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Charente.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,



**Gérard ROLLIN**  
**Chef de service commercial Eolien et Solaire**  
Tél. 06 61 09 09 27  
[gerard.rollin@colas.com](mailto:gerard.rollin@colas.com)

---

COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX  
<http://www.colas.com>



**Sujet :** [INTERNET] Opposition centrale éolienne Moutonneau-Chenon-Aunac

**De :** Christian Martin <christian.martin-ds@orange.fr>

**Date :** 28/11/2022 10:41

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur, Je tiens à marquer mon opposition totale à ce nouveau projet éolien dans une région saturée de ces engins industriels. Comment peut-on sacrifier nos beaux paysages au nom d'intérêts avant tout financiers? Cela représente l'antinomie de l'écologie: des tonnes de béton et de ferraille dans le sol, des pales de plusieurs tonnes non recyclables, des centrales à gaz ou à charbon émettrices de gaz à effet de serre pour se substituer aux éoliennes en absence de vent, une atteinte à la biodiversité (chauves-souris, oiseaux...), et surtout à la santé humaine en particulier son bien-être. Cet énergie renouvelable intermittente et non pilotable ne permettra jamais notre indépendance énergétique et créera malheureusement des black-out électriques hivernaux. Avant 2000 et leur apparition nous avions une production électrique décarbonée, peu chère, en grande quantité qui assurait notre indépendance et que nous pouvions exporter pour le bien de notre balance commerciale. Merci Monsieur le commissaire-enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet afin de garantir aux populations rurales le maintien de leur qualité de vie. Recevez mes salutations distinguées. Dr Christian MARTIN.  
Envoyé de mon iPhone

**Avis défavorable au projet éolien**  
**Berges de la Charente**

4 éoliennes 165 m

Nom, Prénom : SEIGNEUR CAROL  
Code Postal : 16460 Ville : CHENON  
Adresse mail : seigneur.21@hotmail.co.uk

**En raison de :**

- Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore / Situation encerclement.
- Atteinte au cadre de vie (paysages, monuments) : Lichères, Château de Bayers, Mouton.
- Atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques).
- Atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).
- Non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs, migrateurs, chauves-souris, flore).
- Non respect des distances minimales des éoliennes aux habitations (800m) indiquées dans le guide du développement éolien du Pays du Ruffécois, élaboré par les élus avec la participation des promoteurs éoliens.
- Autre : .....

Fait à Chenon, le 27 NOV 2011 Signature

B. Seigneur

**Sujet :** [INTERNET] Note à Mr le Commissaire enquêteur contre le parc éolien Berges de Charente

**De :** <beau.jacques@wanadoo.fr>

**Date :** 28/11/2022 12:32

**Pour :** <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Mr le commissaire enquêteur ,

Ci-joint ma position sur le projet cité ci-dessus :

Arguments généraux et Locaux contre l'implantation du parc éolien Berges de Charente

Généraux :

1. Eolien indispensable pour lutter contre réchauffement climatique : NON
2. Eolien = sécurité d'approvisionnement : NON
3. Eolien = indépendance énergétique : NON
4. Eolien = baisse du cout électricité : NON
5. Toujours du vent quelque part : NON
6. Eolien = suppression gaz et autres fossiles : NON au contraire
7. Eolien demantèlement : cadeau de 200000€ offert à nos héritiers .... Merci Papa , Merci Grand Père ....

Locaux : Parc éolien des Berges de Charente :

8. Ne respecte pas le guide éolien du pays ruffecois ( distances monuments historiques )
9. Ne respecte pas le PLUi de communauté de Communes de Cœur de Charente approuvé par la majorité des communes , en cours de finalisation .
10. A été refusé par les conseils municipaux d'Aunac sur Charente et Chenon .
11. Toute la population la plus concernée de Bayers est contre (Défiguration des paysages et effondrement des prix de l'immobilier ;attrait touristique )
12. Saturation des éoliennes dans le pays , sans bénéficier en local de baisse de prix électricité .
13. Objectif de développement d'énergie durable en pays ruffecois pour 2035 déjà dépassé .
14. Emploi local généré nul , que ce soit pour les achats ou la main d'œuvre ( études , construction , maintenance , exploitation )
15. Nous sommes demandeurs du compte d'exploitation prévisionnel d'IBERDROLA pour ce projet .

Avec mes remerciements pour votre attention à ces considérations .

Jacques BEAU

Aunac sur Charente

Maire adjoint



**Sujet :** [INTERNET] Avis défavorable

**De :** Céline Portejoie <celine.portejoie@gmail.com>

**Date :** 28/11/2022 12:55

**Pour :** "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Bonjour

Veillez trouver mon avis défavorable au projet éolien de moutonneau.

Cordialement

Mme LEGUY Portejoie

**Vous ne souhaitez pas que votre environnement se transforme en gigantesque zone industrielle éolienne ? Exprimez-vous :**

- soit directement en mairie sur les registres de l'enquête publique,
- soit en déposant le formulaire ci-dessous lors d'une permanence du commissaire enquêteur,
- soit par mail : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr
- soit par correspondance auprès du commissaire enquêteur : M. Patrice LAMANT, Mairie de Moutonneau, 4, rue de la Métairie - 16460 MOUTONNEAU



**Avis défavorable au projet éolien**

*Berges de la Charente*

4 éoliennes 165 m

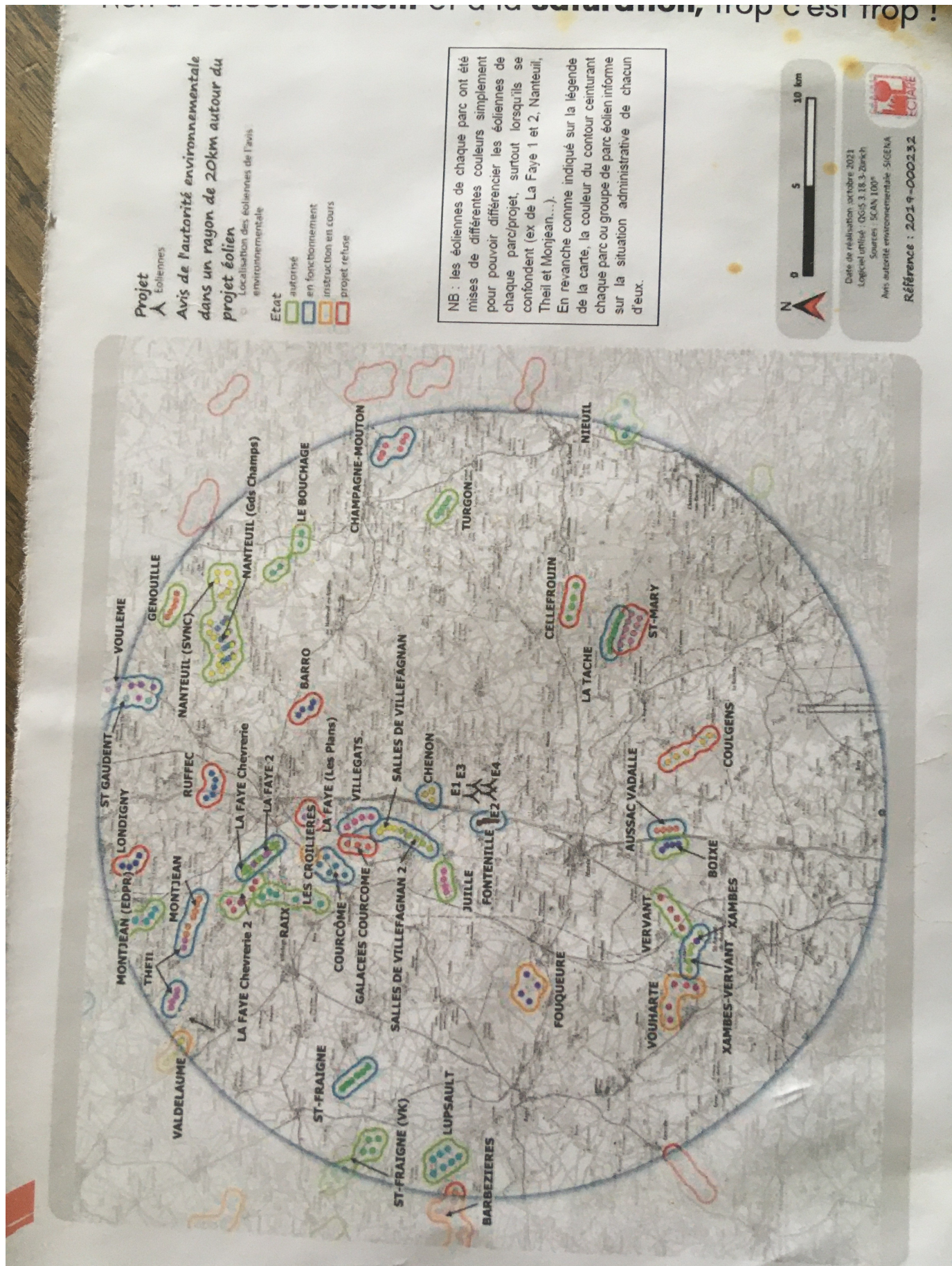
Nom, Prénom : LEGLIY PORTEJOIE CELINE  
Code Postal : 16240 Ville : COURCOUME  
Adresse mail : celine.portejoie@gmail.com

**En raison de :**

- Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore / Situation encerclement.
- Atteinte au cadre de vie (paysages, monuments) : Lichères, Château de Bayers, Mouton.
- Atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques).
- Atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).
- Non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs, migrateurs, chauves-souris, flore).
- Non respect des distances minimales des éoliennes aux habitations (800m) indiquées dans le guide du développement éolien du Pays du Ruffécois, élaboré par les élus avec la participation des promoteurs éoliens.
- Autre : .....

Fait à Courcoume, le 15.11.22 Signature





Céline Portejoie [www.aupetitvillage.fr](http://www.aupetitvillage.fr)



**Sujet :** [INTERNET] TR: Projet éolien des Berges de la Charente

**De :** Anne DEGORCE <anne.degorce@outlook.com>

**Date :** 28/11/2022 13:13

**Pour :** "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

---

**De :** [Anne DEGORCE](#)

**Envoyé le :** lundi 28 novembre 2022 13:07

**À :** [pref-eolien-moutonneau@charente.gouv](#)

**Objet :**Projet éolien des Berges de la Charente

Madame, Monsieur,

De par ce courrier, **je donne un avis complètement et fortement défavorable au projet éolien (4 éoliennes) concernant les communes de Moutonneau, Aunac-sur-Charente et Chenon**, actuellement en cours d'instruction.

En effet, ce projet éolien, comme tous les autres, est une aberration écologique tant au niveau de la biodiversité (oiseaux, migrateurs, chauve-souris..) que de la pollution des terres et des nappes phréatiques, stérilisées par 1500 tonnes de béton et de ferrailles..et sans oublier la pollution visuelle de nos paysages déjà défigurés par de nombreux parcs éoliens déjà construits...

En quoi un paysage, quel qu'il soit, et sur quels critères, est-il décrété moins digne d'intérêt qu'un autre pour être envahi par des dizaines d'éoliennes ?

Y a-t-il une discrimination des paysages et de leurs habitants ?

Pourquoi ce manque de respect ?

Pourquoi obligent-on les habitants à vivre dans un environnement dégradé ?

Les paysages du Nord Charente font partie de ce choix délibéré d'enlaidissement, de défiguration par l'installation de ces parcs éoliens donnant le sentiment amer aux habitants, d'être dépossédés de leur équilibre environnemental naturel. Cette région du Nord Charente est saturée d'éoliennes, sacrifiée sur l'autel des énergies renouvelables à tout va.

Il en pousse comme champignons à l'automne, dans le plus grand secret, avec à la clé des dérogations à la construction, à la protection de la nature et en amont, à l'information des populations, spécifique à l'éolien.

Et les avis des élus et des architectes des Monuments Historiques ne sont plus que consultatifs, et quand ils sont consultés...

Gestionnaire d'un château protégé par les Monuments Historiques et accessoirement déclaré « refuge de Chauves-souris » par Charente Nature en 2015, je m'étonne de voir le peu de considération accordée par ces promoteurs de projets éoliens aux sites patrimoniaux.

Les particuliers habitant à proximité d'un Monument Historique doivent demander l'avis de l'ABF, pour chaque petit travaux effectué sur leur maison..

Les promoteurs éoliens, pas particulièrement inquiétés...

Or ce projet des « Berges de la Charente » impacte fortement en co-visibilité les châteaux perchés de Verteuil, Bayers, ainsi que les églises romanes de Lichères, Mouton, Saint-Front et sans oublier le dolmen préhistorique des Pérottes.

Tous ces monuments qu'ils soient civils ou religieux sont classés ou inscrits aux Monuments Historiques, et appartiennent à un paysage, à un village, dans lequel ils s'inscrivent en toute évidence..

Or de la terrasse du Château, surplombant la Charente, je vois de plus en plus d'éoliennes surlignant la vallée côté Est, abimant la nuit par leurs spots rouges et le paysage jusqu'alors préservé.

De par cette mise en danger des paysages de la région par la saturation des éoliennes, il va s'en suivre une baisse du tourisme vert, ainsi qu'une dépréciation immobilière et économique.

Qui aura envie de passer ses vacances dans un gîte entouré d'éoliennes ?

Quel futur propriétaire aurait envie d'acheter une maison à 700m d'un parc éolien ?

Surtout à l'époque actuelle où certains quittent les grandes villes pour la campagne...

Le château de Bayers étant ouvert aux visites estivales, ainsi qu'aux enfants des écoles charentaises, j'ai pu entendre plusieurs réflexions négatives sur l'implantation abusives de ces éoliennes.

Et il y aurait encore beaucoup de questions à soulever ..

**Et ce fait, je répète être résolument contre ce projet éolien**

Et pour conclure :

Article 1<sup>er</sup> de la Loi du 03/01/1977 sur l'Architecture :

« L'Architecture est une expression de la culture

La création architecturale , la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public »

A méditer

Des solutions alternatives aux éoliennes existent...

Mettons les en œuvre...

Cordialement

Anne DEGORCE (et sa famille)

Château de Bayers ( XII<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle) Aunac-sur -Charente

Déléguée départementale des Vieilles Maisons Françaises 16

Adhérente Demeure Historique

Membre du CA de Charentes Tourisme

Membre de la Commission du SPR de Verteuil-sur-Charente

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

**Sujet :** [INTERNET] !!!! NON !!! au projet éolien Bayers/Moutonneau/Chenon

**De :** "Nicolas Laroche" <nicolas.laroche@orange.fr>

**Date :** 28/11/2022 16:45

**Pour :** <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Bonjour Madame, Monsieur,

Propriétaire à Bayers, j'y passe régulièrement mes vacances et je souhaite que son environnement soit protégé. Par conséquent, je suis radicalement opposé à de nouvelles implantations d'éoliennes qui ont déjà saccagé la région. Afin de préserver ce patrimoine, je m'oppose pacifiquement mais fermement à ce projet.

En espérant que vous ne saurez écouter vos concitoyens,

Cordialement,

Nicolas Laroche

+33 6 25 95 04 36

**Sujet :** [INTERNET] RE: !!!! NON !!! au projet éolien Bayers/Moutonneau/Chenon

**De :** "Nicolas Laroche" <nicolas.laroche@orange.fr>

**Date :** 28/11/2022 16:51

**Pour :** <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Bonjour Madame, Monsieur,

Propriétaire à Bayers, j'y passe régulièrement mes vacances et je souhaite que son environnement soit protégé. Par conséquent, je suis radicalement opposé à de nouvelles implantations d'éoliennes qui ont déjà saccagé la région. Afin de préserver ce patrimoine, je m'oppose pacifiquement mais fermement à ce projet.

Nicolas Laroche

+33 6 25 95 04 36

**Sujet :** [INTERNET] avis defavorable projet éolien Berges de la Charente

**De :** bernardrolet58@gmail.com

**Date :** 28/11/2022 17:23

**Pour :** <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Ci-joint :

Avis défavorable projet éolien Berges de la Charente.

Cordialement.

Bernard ROLET

— Pièces jointes : —————

AVIS DEFAVORABLE PROJET EOLIEN BERGES DE LA CHARENTE.pdf

30 octets



**Vous ne souhaitez pas que votre environnement se transforme en gigantesque zone industrielle éolienne ? Exprimez-vous :**

- soit directement en mairie sur les registres de l'enquête publique,
- soit en déposant le formulaire ci-dessous lors d'une permanence du commissaire enquêteur,
- soit par mail : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr
- soit par correspondance auprès du commissaire enquêteur : M. Patrice LAMANT, Mairie de Moutonneau, 4, rue de la Métairie - 16460 MOUTONNEAU



**Avis défavorable au projet éolien**

*Berges de la Charente*

4 éoliennes 165 m

Nom, Prénom : ROLET Bernard

Code Postal : 16450 Ville : SAINTE-FRONT

Adresse mail : bernard.rolet58@gmail.com

**En raison de :**

- Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore / Situation encerclement.
- Atteinte au cadre de vie (paysages, monuments) : Lichères, Château de Bayers, Mouton.
- Atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques).
- Atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).
- Non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs, migrateurs, chauves-souris, flore).
- Non respect des distances minimales des éoliennes aux habitations (800m) indiquées dans le guide du développement éolien du Pays du Ruffécois, élaboré par les élus avec la participation des promoteurs éoliens.
- Autre : .....

Fait à SAINTE-FRONT, le 28.11.2022 Signature

**Sujet :** [INTERNET] Opposition Projet "Berges de la Charente"

**De :** Hugues Mangenot <hugues.mangenot@gmail.com>

**Date :** 28/11/2022 17:59

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Chenon, le 28 novembre 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Votre tâche ne doit pas être facile entre la volonté de l'état qui souhaite compenser par l'éolien les insuffisances du passé, la mode..., et la majorité des habitants des campagnes qui y sont maintenant majoritairement hostiles.

De plus, ces derniers, dont je fais partie, n'ont pas toujours la formation qui leur permet de donner un avis éclairé, et le combat est inégal face à ces industriels bien rodés.

Dans le cas du projet des 4 éoliennes qui nous préoccupent, je ferai les observations suivantes:

>> Le nombre d'éoliennes sur cette zone et en périphérie est déjà impressionnant, et dépasse de loin la moyenne nationale.

>> Pourquoi pas une participation de toutes les régions ?

>> L'éolienne prévue à Bayers à proximité du Château et des habitations, est à une distance inférieure aux recommandations du Guide éolien du Ruffécois, et une punition pour les habitants du bourg.

Un maigre espace de respiration pour la flore et la faune (dont les humains font partie) ceci entre la Nationale 10, l'usine de béton des Maisons rouges, et la Charente ne me semble pas incongru.

Faut-il napper tout le Nord Charente et le Sud de la Haute Vienne à la manière d'une zone industrielle ou d'un aéroport international ??

**Pour mes voisins et moi-même, c'est un avis très défavorable au motif essentiel que nous sommes déjà encerclés (40 éoliennes à courte distance, plus de 300 alentour en fonctionnement ou en projet) et que l'implantation de ces machines crée des injustices en fonction des territoires.**

Bien cordialement.

Hugues Mangenot

Chenon 16460

**Sujet :** [INTERNET] contre projet IBERDROLA

**De :** Label Horizon <label.horizon.bioussac@gmail.com>

**Date :** 28/11/2022 18:49

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre association se porte contre ce projet car il impose quatre éoliennes de 165.5 m de haut à moins de 1500m d'habitations et dévalorise notre patrimoine historique ( Le château de Bayers ; l'église de Lichères).

La saturation dans le Nord Charente est arrivée à un niveau très élevé . Les habitants ne tolèrent plus les effets néfastes sur leur santé ; sur la dévalorisation de leurs biens et la nuisance visuelle la nuit ; le jour.

POURQUOI imposer l'éolien coûte que coûte dans nos territoires ruraux alors que l'électricité en France est l'une des plus décarbonée au monde et que la France conserve sa place de premier exportateur d'électricité en 2021(RTE). En outre, si 90% (sur papier) des matériaux d'une éolienne sont a priori faciles à recycler, les matériaux composites des pales sont aujourd'hui encore enfouis ou brûlés. Aujourd'hui, le parc hexagonal compterait 100 000 tonnes de ce type de composants auxquels viendront s'ajouter chaque année 10 000 tonnes supplémentaires à traiter à partir de 2025. Sans parler des fondations en béton ou des aimants permanents à base de terres rares.

L'impact environnemental est loin d'être négligeable et son coût reste élevé (63 à 68€/MWH) alors qu'en 2020 le coût moyen journalier était de 32.2€/MWH. De plus, le facteur de charge éolien a diminué( 22.6% en 2021 alors qu'en 2020 il était à 26.3%) et malgré l'augmentation d'implantation de nombreuses éoliennes sur l'année.

Ceci illustre la forte variabilité du facteur de charge de l'éolien terrestre d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques. Le taux de couverture reste donc aléatoire et peu fiable pour le besoin constant d'énergie en France à moindre coût.

Les français ne peuvent pas payer plus cher une électricité sur laquelle on ne peut pas compter quand le vent est trop fort ou absent .

En espérant que notre position soit prise en compte, recevez, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de notre considération.

**Bénédicte de LAVIGERIE**

**Présidente de l'association :**

**"LABEL HORIZON"**

**Sujet :** [INTERNET] Observations au sujet de ce projet

**De :** Pierre Breton <papypala@gmail.com>

**Date :** 28/11/2022 20:39

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Bonjour,

Ci-joint le courrier relatif aux observations de mon épouse concernant le projet éolien les "Berges de Charente"

**Pierre Breton**

18 Route de la Magdeleine

16240 Villefagnan

06 32 62 23 05

[papypala@gmail.com](mailto:papypala@gmail.com)

— Pièces jointes : —

---

Françoise-éolien-arguments contre.pdf

30 octets

Le 18 novembre 2022,

A l'attention de Monsieur le commissaire priseur,

De : Madame Breton Françoise  
18 Route de la Magdeleine  
16240 Villefagnan

Originaire de Mansle  
Maison familiale à Montpaple

Je suis contre ce projet **éolien IBERDROLA, des BERGES DE LA CHARENTE.**

Ce projet contribue à l'effet **de Saturation visuelle et d'encerclement** sur la zone concernée: Les Nous nous sentons dépossédés de notre territoire et de nos paysages, ce qui est contraire à la Convention Européenne du paysage.

**Co-visibilité incompatible avec l'Eglise de Lichères** (XIIème siècle – Classée Monument Historique) : situées au Nord-Ouest, les 4 éoliennes seront positionnées en surplomb de l'Église .

**Situation actuelle des parcs environnants dans l'AEE** (rayon de 20 kms autour de la zone d'implantation) = soit 116 éoliennes installées , 78 éoliennes autorisées, 66 éoliennes qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 éoliennes à l'étude !  
Soit plus de 400 machines dans ce secteur Nord-Charente.

**Non prise en compte des délibérations des mairies concernées** qui ont voté contre le projet : Aunac , et Chenon, en premier lieu.

**Non prise en compte de tous les travaux, consensus, schémas régionaux** élaborés par les Maires des communes et communautés de communes du Cœur de Charente et Val de Charente au cours de ces dernières années ; qui ont, à travers le SCOT du Ruffécois (approuvé en mars 2019 – 3 ans de travaux ) , le Guide éolien du Ruffécois, et plus récemment le PLUI, impulsé une marche à suivre pour les énergies non renouvelables

**Trop de proximités avec les haies et les sous-bois pour E1 et E2** = de nombreux oiseaux chassent, passent, nidifient, se reproduisent dans ces haies de différentes hauteurs.

Bien cordialement,

Madame Breton Françoise